

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
12272

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Contrat de canal du Comtat à la Mer.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif, le Département a voté une enveloppe de 85 000 € (programme n° 10568) dans le cadre de l'aide à la restructuration des structures hydrauliques.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

Aujourd'hui, les structures de gestion collective, dont l'objet initial essentiel est le transport et la répartition de l'eau, se retrouvent actrices principales d'enjeux qui dépassent largement leurs vocations premières : alimentation de nappes, paysage, prévention des inondations...

Pour faire face à ces mutations, la nécessité de mettre en place, dans le respect de l'autonomie des structures concernées, une gestion plus globale et collective de l'eau dans une dimension territoriale s'impose de plus en plus aux gestionnaires des canaux.

La démarche contrat de canal proposée par l'Agence de l'Eau répond à cette nécessité, avec l'objectif de faire connaître et reconnaître les effets induits directs et indirects bénéfiques du système « irrigation gravitaire – pratiques culturales », mais aussi d'intégrer les nouveaux usages et d'impliquer les nouveaux acteurs, tout en programmant mieux les investissements nécessaires à la pérennité des ouvrages.

Pour mémoire, par délibération en date du 12 avril 2013, la Commission permanente a voté un soutien financier au syndicat intercommunal du canal des Alpines Septentrionales (SICAS) à hauteur de 52 200 € en fonctionnement et 9 975 € en investissement pour la réalisation de la première phase de diagnostic du contrat de canal « du Comtat à la mer ». Ce syndicat, qui regroupe 20 communes du nord des Alpilles, fédère autour de lui par le biais de ce projet la plupart des associations d'irrigants du Comtat.

Par délibération en date du 15 décembre 2017, le Département a accordé une aide de 24 000 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement afin de poursuivre ce contrat de canal au travers d'une animation territoriale pour l'année 2018, autour des thèmes suivants : une meilleure gestion de la ressource, une reconnaissance de l'importance de l'irrigation pour l'aménagement du territoire et l'environnement et une professionnalisation des structures gestionnaires de canaux.

Compte tenu de l'importance de ce contrat pour l'avenir agricole de la région Nord-Alpilles, je vous propose d'intervenir en 2019 au profit du SICAS (Présidente : Gisèle RAVEZ - adresse : Traverse du Cheval Blanc - BP 93 - 13533 SAINT-REMY-DE-PROVENCE) à hauteur de 30 % sur un coût de chargé de mission et les frais afférents de 80 000 € soit 24 000 € l'Agence de l'Eau intervenant à hauteur de 50 %.

L'objectif est de faire valider fin 2019 la charte d'objectifs du contrat de canal et les grands axes du plan d'actions. Une convention jointe en annexe au rapport formalise notre intervention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL